

DEMANDE D'OUVERTURE TARDIVE
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

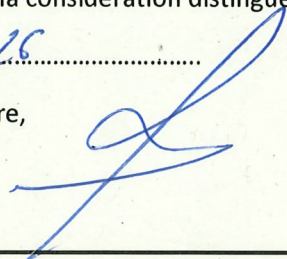
Monsieur le Maire,

Je soussigné(1) Niccoli Franck président de l'GGEC
Demeurant (adresse complète) 10 place de la Gare 85210 S^o Jean d'Hermine
De l'association 1901(2) ayant pour titre (titre exact, sigle non admis) GGEC S^{te} Marie - S^o Paul
de S^o Jean d'Hermine et pour siège 32 rue de l'Eglise
Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouverture tardive de(3) salle polyvalente
Flandres Dunkerque à (4) S^o Jean d'Hermine
Dans la nuit du 27/01/2026 au 28/01/2026 jusqu'à 04^h entre (2H et 4H du matin)
Pour le motif suivant Kermesse de l'école + concert
Dans tous les cas, les orchestres ne devront aller au-delà de 2 heures du matin.

Je vous prie, Monsieur Le Maire de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée.

À S^o Jean d'Hermine le 16/01/2026

Signature,



AVIS DU MAIRE

LE Maire de la commune de SAINT-JEAN-D'HERMINE donne un avis

favorable

défavorable à la demande ci-dessus (faire courrier pour motiver un refus)

Le titulaire de cette dérogation veillera à ce qu'il n'émane de l'établissement lui-même ou de la clientèle qui le fréquente, aucune atteinte à la tranquillité et à l'ordre public.

À Saint-Jean-d'Hermine le, 17 février 2026

Cachet

Le Maire,
Philippe BARRÉ
Maire de Saint-Jean-d'Hermine



(1) fonction (président, secrétaire...)

(2) si autre, préciser

(3) établissement concerné (salle polyvalente, foyer rural...)

(4) commune